

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
03 89 49 45 08
mairie@niederhergheim.fr
www.niederhergheim.fr

ARRETE N° 50 /2025

Réglementation de la circulation Portant instauration d'une " zone 30 "

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que, dans le centre village, l'instauration d'une " zone 30 " permettra de renforcer la sécurité en raison de la proximité de l'école, de l'Eglise, de la Mairie et de la Salle Communale ;

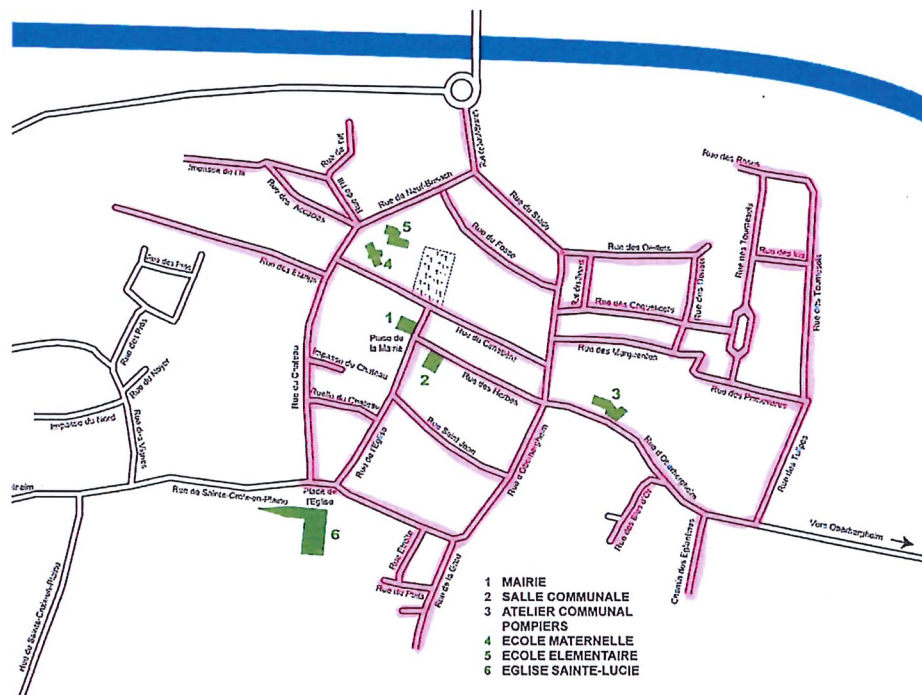
ARRETE

Article 1 :

A partir du 1^{er} juin 2025, les voies suivantes seront classée « Zone 30 » :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Rue des Tournesols | - Rue des Tulipes |
| - Rue des Roses | - Rue des Iris |
| - Rue des Primevères | - Rue des Bleuets |
| - Rue des Œillets | - Rue des Coquelicots |
| - Rue des Marguerites | - Rue du Stade |
| - Rue du Fossé | - Rue de l'Ill |
| - Rue des Acacias | - Impasse de l'Ill |
| - Rue des Etangs | - Rue de la Gare |
| - Rue Etroite | - Rue du Puits |
| - Rue des Herbes | - Rue St-Jean |
| - Rue du Cimetière | - Rue de l'Eglise |
| - Place de la Mairie | - Place de l'Eglise |

- Rue du Château
- Impasse du Château
- Rue des Blés d'Or
- Rue d'Oberhergheim du n°1 au n° 39
- Rue de Neuf-Brisach
- Ruelle du Château
- Rue des Eglantines



Article 2 :

Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté, sera transmise à et chargés chacun en ce qui le concerne pour exécution :

- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Colmar,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim,
- Syndicat mixte, Brigade Verte 68360 SOULTZ,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederhergheim,
- Affichée,
- Et classée aux archives.

Fait à Niederhergheim, le 13 mai 2025

Le Maire,
Alain ZEMB

